TELEDEC.fr
Partenaire EDI agréé par l'Etat

garage du rond point

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Version de travail éditée le 19/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD
2025
cerfa
N° 11084*26
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du principal établissement
garage du rond point - SIREN : 809147226	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDÉCLARÉE ****
Adresse du siège social	Ancienne adresse en cas de changement
94 avenue montaigne 33160 saint medard en jalles FRANCE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITÉ

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	53 180
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%	0		

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 *quindecies*)			

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art 44 *sexies*	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies* -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 *terdecies*	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 *quaterdecies*	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies*	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 *duodecies*	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer

dans le secteur productif, art 244 *quater* W (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché,.. un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	ciel sage

COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)	☐	**Nom du prestataire ECF**			

ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

		Si déposé néant, cochez la case :	X

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d	
Montant des autres distributions:			
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
Montant des revenus répartis		*Total (a à h)*	

H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom prénoms domicile qualité (associé,ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 *	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements

I DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

1. BILAN – ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2025
cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point - SIREN : 809147226

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12 — Néant ☐

			Brut		Amortissements, provisions	Exercice N clos le 31/12/2024 Net	N-1 Net
Capital souscrit non appelé	TOTAL (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	7 000	AC	7 000	0	0
	Frais de développement	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 134	AG	1 134	0	0
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	autres immos incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	65 190	AS	62 775	2 415	8 824
	Autres immos corporelles	AT	83 850	AU	81 108	2 742	14 616
	Immos en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations evaluées selon méthode équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières	BH	2 670	BI		2 670	2 670
	Total (II)	BJ	159 844	BK	152 017	7 827	26 111
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			61 900
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	168 300	BU		168 300	254 766
	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	BX	16 565	BY		16 565	78 217
	Autres créances (3)	BZ	5 192	CA		5 192	3 107
	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)	CD		CE			
	Disponibilités	CF		CG			4 552
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI			610
	Total (III)	CJ	190 057	CK		190 057	403 152
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN					
	Total général (I à VI)	CO	349 901	1A	152 017	197 884	429 262

(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP	(3) à + d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances

DGFiP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : garage du rond point - SIREN : 809147226 — Néant ☐

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :)		DA	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1)		DF		
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ)		DG	32 310	26 524
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-53 180	5 823
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
	TOTAL (I)		DL	-19 770	33 447
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	90 867	121 536
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI)		DV		25 348
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	49 913	107 350
	Dettes fiscales et sociales		DY	70 424	96 303
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	6 449	32 755
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		12 523
	TOTAL (IV)		EC	217 653	395 816
	Ecarts de conversion passif **TOTAL (V)**		ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	197 884	429 262

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du fond point - SIREN : 809147226 — Néant ☐

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA / FB / FC	323 185		FC	323 185	289 136
	Production vendue - biens	FD / FE / FF	-519		FF	-519	-327
	Production vendue - services	FG / FH / FI	141 223		FI	141 223	124 654
	Chiffre d'affaires nets	FJ / FK / FL	463 889		FL	463 889	413 463
	Production stockée				FM	-61 900	39 476
	Production immobilisée				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	4 500	6 583
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)				FP	68 775	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 215	552
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)				FR	476 479	460 074
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	282 185	189 003
	Variation de stocks (marchandises)				FT	86 466	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU	7 572	4 815
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)				FW	142 527	155 449
	Impôts, taxes et versements assimilés				FX	7 502	9 690
	Salaires et traitements				FY	66 944	70 787
	Charges sociales (10)				FZ	16 510	20 036
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements			GA	18 283	22 474
		- dotations aux provisions			GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	246	1 846
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)				GF	628 235	474 101
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					GG	-151 756	-14 027
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	6 453	2 925
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				GU	6 453	2 925
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)					GV	-6 453	-2 925
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I–II+III–IV+V–VI)					GW	-158 209	-16 953

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point - SIREN : 809147226 — Néant ☐

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	127 139	31 067
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	127 139	31 067
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	22 110	8 292
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	22 110	8 292
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	105 030	22 775
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices **(X)**		HK		
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	603 618	491 141
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	656 798	485 319
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	-53 180	5 822

RENVOIS :

(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
(2) Dont produits de locations immobilières					HY		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)					1G		
(3) Dont crédit-bail mobilier					HP		
(3) Dont crédit-bail immobilier					HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)					1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)					HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD		
(9) Dont transferts de charges					A1		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5			A2		
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences					A3		
(12) Dont charges redevances pour concessions de bervets, licences					A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles							
	facultatives	A6		obligatoires	A9		
	dont cotisations facultatives Madelin	A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS		

(7) Détail produits et charges exceptionnels	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant ☐

CADRE A - IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immos au début de l'exercice	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	Augmentations : Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ	7 000	D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	1 134	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre — dont composants L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui — dont composants M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements, aménagements des constructions — dont composants M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels — dont composants M3	KS	65 191	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers	KV	62 538	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport	KY	7 651	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	13 661	LC		LD	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	149 041	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	2 670	1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	2 670	LR		LS	
	Total général (I + II + III + IV)	ØG	159 845	ØH		ØJ	

CADRE B - IMMOBILISATIONS

				Diminutions : Par virement de poste à poste	Diminutions : Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ		DØ	7 000	D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV		LW	1 134	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	65 191	ML	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN	62 538	MO	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ	7 651	MR	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Matériel bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	13 661	MU	
CORPORELLES	Autres immo. corporelles — Emballages récupérables et divers	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH	149 041	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	I0		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	2 670	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	2 670	2H	
	Total général (I + II + III + IV)	I4		ØK		ØL	159 845	ØM	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFiP N° 2054 *bis*-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué **la réévaluation légale** de **leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant [X]

Exercice N clos le 31/12/2024

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1– col. 2) – col. 5] (5)
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
		1	2	3	4	5	6
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	**TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
(4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6. AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant ☐

CADRE A — **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)**

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY	7 000	EL		EM		EN	7 000
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 134	PF		PG		PH	1 134
TOTAL I		RK	8 134	RM		RN		RO	8 134
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	56 367	QA	6 408	QB		QC	62 775
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	47 922	QE	11 875	QF		QG	59 797
	Matériel de transport	QH	7 651	QI		QJ		QK	7 651
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13 660	QM		QN		QO	13 660
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	125 600	QV	18 283	QW		QX	143 883
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	133 734	ØP	18 283	ØQ		ØR	152 017

CADRE B — **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)**				NY		**TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)**				NZ	

CADRE C — **MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES**

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant [X]

	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	3	Montant à la fin de l'exercice	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6		6G		6H	
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	Sur immobilisations - titres de participations	9U		9V		9W		9X	
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI							1O	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant [X]

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
			1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
Charges constatées d'avance			VS					
		TOTAUX	VT		VU		VV	

RENVOIS					
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
			1	2	3	4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
	TOTAUX	VY		VZ		

RENVOIS						
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐

I. RÉINTÉGRATIONS — Exercice N clos le 31/12/2024

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WB	
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI							XY	
	Impôt sur les sociétés							I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI	L7			K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8	
		- imposées au taux de 0%						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires	SU		Zones d'entreprises	SW			WQ	
				Quote part de 12% des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
								TOTAL I WR	

II - DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE WS : 53 180

Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.								WT	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.								WU	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées au taux de 0 %						WH	
		- imposées au taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19%							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:	(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation	2A		)			XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer							ZY	
	Majoration d'amortissement							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF
				S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
	ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH		)	XG	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	YC				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	YD				
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI				
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	YL							
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
								TOTAL II XH	53 180

III - RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.	Bénéfice (I - II)	XI	XJ : 53 180
	Déficit (II-I)		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)			XL
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)		XN	XO : 53 180

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	13 179
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	13 179

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler ci-dessous)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
Total des provisions pour risques et charges	8X		8Y	
Provisions pour dépréciation				
Total des provisions pour dépréciation	9D		9E	
Charges à payer				
Total des provisions pour charges à payer	9K		9L	
Totaux (Cadre III)	YN		YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant ☐

ORIGINES				AFFECTATIONS				
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	26 624		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	100
					- Autres réserves	ZD	32 310
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	5 786		Dividendes		ZE	
Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
				Report à nouveau		ZG	
Total I	ØF	32 410			**Total II**	ZH	32 410

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N	Exercice N-1
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier				YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus				YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance				YT	29 314	24 575
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ	87 323	55 756
	Personnel extérieur à l'entreprise				YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	25 890	11 662
	Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052				ZJ	142 527	91 993
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	7 501	8 106
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS	)	9Z		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052				YX	7 501	8 106
TVA	Montant de la TVA collectée				YY	82 306	74 090
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	84 172	69 195
DIVERS	Montant brut des salaires				ØZ	69 158	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition				ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI	ZR	Non	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur				RH		

RÉGIME DE GROUPE								
Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK		Plus values à 0%	JL	
			Plus values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN		Plus values à 0%	JO	
			Plus values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant [X]

A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
			Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	7	8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevt PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
	TOTAL						

Cadre A : + ou - value nette à court terme	A	B	C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)			
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%			

	Autres éléments : divers	Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

13. **SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant [X]

A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre	☐

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise garage du rond point	Néant [X]
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 Ia sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD **2025**
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point — Néant [X]

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
Total 1 et 2	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5	6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : garage du rond point			Néant ☐
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	2
dont apprentis		YF	1
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	2
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	463 889
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
Total 1		OX	463 889
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	4 500
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
Total 2		OM	4 500
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	282 185
Variation négative des stocks		OQ	46 466
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	142 527
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	50 476
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Total 3		OJ	521 654
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**Total 1 +Total 2 - Total 3**	OG	-53 265
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	-53 265
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-etablissement au sens de la CVAE		EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	463 889
Effectifs au sens de la CVAE		EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY - GZ du 01/01/2024	au	31/12/2024
Date de cessation		HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : garage du rond point - SIREN : 809147226					Néant ☐
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	10
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre MME Nom de famille ESCUREDO

Nom d'usage ..... % de détention 100 Nb de parts ou actions IO

Naissance : Date 10/07/1946 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays FRANCE

Adresse :

4 RUE EDOUARD BRANLY
33160 SAINT MEDARD EN JALLES
FRANCE

Titre ..... Nom de famille .....

Nom d'usage ..... % de détention ..... Nb de parts ou actions .....

Naissance : Date ..... N° Département ..... Commune ..... Pays .....

Adresse :

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉDÉCLARATION PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : garage du rond point - SIREN : 809147226		Néant [X]
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

Forme juridique ..... Dénomination .....

N° SIREN (si société établie en France) ..... % de détention .....

Adresse :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD (2025)
cerfa
N° 15252*11
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 **au** 31/12/2024 **ou Année :** 2024		
Dénomination de l'entreprise : garage du rond point		**Néant** [X]
SIREN de l'entreprise : SIREN : 809147226	**PME au sens communautaire**	☐
Régime de l'intégration fiscale *(article 223 A du CGI)* : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration *(article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)*		
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		
Dénomination, SIREN et adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos *(article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD*			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse *(article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD*			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat *(article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD*			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) x 10/90 + ligne 3) *(article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD*			
	dont montant préfinancé		
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'*article L 3141-32 du code du travail*	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire *(article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)*			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise *(article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés *(article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques *(article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles *(article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD*			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers *(article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés *(article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques *(article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD*			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire *(article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate *(article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale *(article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)*			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » *(article 244 quater I)*			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » *(article 244 quater T du CGI)*			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières *(article 136 du CGI)*	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse *(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche *(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD*	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" *(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD*	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité *(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD*	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille *(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD*	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique *(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD*	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques *(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art *(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo *(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD*	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales *(article 220 septdecies du CGI)*	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique *(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD*	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé *(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD*	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole *(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif *(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD*	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social *(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD*	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DECLOYER
adapté à la
télédéclaration
par TELEDEC.fr

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (SAINT MEDARD EN JALLES)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

garage du rond point - SIREN : 809147226

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	3344904268024511Z0202516
Invariant du local	334490426802
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0096 AV MONTAIGNE 33160 SAINT MEDARD EN JALLES
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	SCI JAM 6540
SIREN du propriétaire du local	511678377
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	36 061
Date de fin d'occupation du local *(laisser vide si non applicable)*	